**Programme primaire international**

|  |
| --- |
| **Politique d’intégrité intellectuelle** |

**Préambule**

Au Programme primaire international de l’école Polyvalente Le Carrefour, nous croyons qu’il n’est jamais trop tôt pour faire « comprendre (aux élèves) l’importance de l’intégrité intellectuelle et des droits de propriété intellectuelle » (action attendue des élèves dans les **compétences de recherche** des approches de l’apprentissage).

Pour ce faire, l’intégrité en milieu scolaire se vit en responsabilité partagée. L’élève, ses enseignants, ses parents et la direction de l’école contribuent à faire vivre et respecter les principes d’intégrité et d’honnêteté.**1**

**Manquement à l’intégrité**

Les manquements à l’intégrité peuvent prendre différentes formes dont voici quelques définitions.**2**

* Plagiat : Présentation des idées ou du travail d’une autre personne comme étant les siens.
* Collusion : Contribution au plagiat d’un autre élève, par exemple en acceptant que cet autre élève copie le travail ou le présente comme sien pour l’évaluation.
* Possession de matériel non autorisé : téléphone cellulaire, dictionnaire électronique, notes de cours, aide-mémoire rédigé par soi ou par une autre personne, calculatrice, etc.).
* Divulgation d’informations à d’autres élèves ou réception d’informations émanant d’autres élèves relatives au contenu d’une épreuve avant que tous les élèves l’aient complétée.

**1**ÉCOLE DE LA MAGDELAINE. Politique d’intégrité en milieu scolaire, p.1.

**2** Organisation du Baccalauréat International (IB), Intégrité en milieu scolaire, 2009, p. 3.

Cette liste n’est pas exhaustive, mais elle sert à baliser ce que nous considérons être des comportements procurant des avantages déloyaux en matière de propriété intellectuelle au regard de l’évaluation.

**Rôles et responsabilités3**

La direction :

* Encourage les bonnes pratiques éthiques et incite les membres de la communauté scolaire à véhiculer un message d’intégrité;
* Lorsqu’un cas de manquement à l’intégrité est référé, la direction guide l’enseignant dans le choix de conséquences appropriées;
* S’engage à respecter les mêmes règles d’intégrité que les élèves.

Les enseignants :

* Se chargent de prodiguer un enseignement explicite des bonnes pratiques en matière d’honnêteté intellectuelle;
* S’assurent de la compréhension de ces pratiques éthiques avant la réalisation de toute production;
* Voient à appliquer consciencieusement les règles de la Politique d’intégrité de l’école lors de l’évaluation des productions des élèves;
* Appliquent les mesures appropriées en cas de manquement à l’intégrité;
* S’engagent à respecter les mêmes règles d’intégrité que les élèves.

Les élèves :

* À titre d’apprenants de l’IB, doivent, en tout temps, faire preuve d’honnêteté et d’intégrité dans leur travail;
* Mettent en œuvre les pratiques éthiques en vigueur dans l’école;
* Prennent connaissance du code de vie de l’école.

**3** ÉCOLE DE LA MAGDELAINE. Politique d’intégrité en milieu scolaire, p.1-2.

Les parents :

* Soutiennent leur enfant dans le développement de leur conception de l’intégrité;
* S’assurent du respect des pratiques éthiques de leur enfant.

**Promotion de l’intégrité**

Pour promouvoir l’intégrité dans notre milieu nous mettons de l’avant certaines méthodes proposées dans le document de Jude Carroll sur l’intégrité en milieu scolaire dans le cadre des programmes de l’IB.**4**

* Discuter avec les parents de ce qui constitue un degré d’aide approprié;

* Veiller à ce que les parents et les élèves comprennent ce que signifie la valeur d’intégrité en milieu scolaire telle qu’elle est décrite dans le profil de l’apprenant;
* Expliquer précisément à quoi s’expose tout élève remettant un travail qui n’est pas le sien;
* Élaborer des tâches d’évaluation reposant sur la recherche;
* Concevoir des critères d’évaluation qui valorisent et récompensent les efforts mis en œuvre pour accomplir le travail et qui ne portent pas uniquement sur le résultat;
* Enseigner aux élèves les méthodes à employer pour citer le travail d’autrui : les élèves du PP peuvent apprendre à utiliser des guillemets pour signaler les mots empruntés à autrui ou décrire en quoi l’aide qu’ils ont reçue leur a été utile et pourquoi.

**4** Jude Caroll, *L’intégrité en milieu scolaire dans le cadre de l’IB*, 2012

**Sanctions possibles5**

En cas de manquement à l’intégrité, diverses sanctions peuvent être appliquées en considération de la gravité du manquement, des circonstances l’entourant, des intentions de la personne fautive ou de la répétition du geste répréhensible.

Parmi les sanctions possibles en cas de manquement à l’intégrité, signalons :

• Communication aux parents;

• Réflexion écrite;

• Pénalité au niveau de la note finale;

• Reprise du devoir ou du travail avec pénalité;

• Travail supplémentaire;

• Toute autre mesure jugée pertinente par l’autorité compétente.

En cas de récidive, les sanctions peuvent être plus sévères telles qu’une suspension interne, une suspension externe, une non-recommandation au PEI. Dans tous les cas, l’élève pris en faute a la possibilité d’être entendu et de présenter sa défense devant l’autorité concernée.

**Révision de la politique**

La politique d’intégrité intellectuelle est diffusée annuellement à l’ensemble du personnel de l’école et est déposée sur notre site Internet pour les élèves et les parents. Ce document sera revu et révisé annuellement par une équipe d’enseignants et de membres de la direction.

**5** ÉCOLE DE LA MAGDELAINE. Politique d’intégrité en milieu scolaire, p.3.